

187. Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour fonctions:
1° de donner son avis au centre de services scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
2° de donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves;
3° de donner son avis à la commission scolaire sur son plan d'engagement vers la réussite.
Le comité peut aussi donner son avis au centre de services scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Projet

**Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
ORDRE DU JOUR
de la rencontre du 9 novembre 2021 à 19 h
Salle A-300 (salle des Commissaires)**

1. Mot de bienvenue ;
2. Présentation des membres du comité EHDAA ;
3. Qu'est-ce que le comité consultatif des services EHDAA (brochure, P-38, site web) ;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
5. Nomination à la présidence du comité consultatif EHDAA ;
6. Nomination d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents de la CSRN ;
7. Présentation du calendrier des rencontres du comité consultatif EHDAA ;
8. Frais de fonctionnement (déplacement, gardiennage) ;
9. Lecture et adoption du dernier compte rendu (18 mai 2021) ;
10. Sujets dont on souhaiterait discuter au courant de l'année ;
11. Informations diverses ;
12. Questions diverses ;
 - 14.1 _____
 - 14.2 _____
13. Courrier ;
14. Date de la prochaine rencontre : 18 janvier 2022 ;
15. Levée de l'assemblée.